

**Cahier de charge pour la réalisation d'un film de promotion
de la mobilité dans le secteur des métiers et de l'artisanat**

Février 2004

Contexte : Promotion de la mobilité formative et professionnelle dans les métiers entre la France et l'Allemagne.

« Chance Europa » est un film qui s'inscrit dans un projet global d'information sur la mobilité en Europe. Plus particulièrement, il prend appui sur l'expérience de la mobilité entre la France et l'Allemagne et a pour vocation d'informer et d'encourager la mobilité professionnelle entre ces deux pays.

Il s'inscrit dans une stratégie :

- de valorisation et de diffusion des projets réalisés par le réseau des chambres de métiers, leurs centres de formation d'apprentis et des entreprises artisanales
- une stratégie de promotion des métiers de l'artisanat en valorisant la plus-value d'un parcours européen et les possibilités d'une formation ou d'une carrière à « l'international » offerte par ces métiers

Les situations de mobilité illustrées par des témoignages des individus (jeunes en mobilité, entreprises d'accueil ou d'envoi, accompagnateurs de la mobilité ...) et les lieux de tournage sont à rechercher parmi les expériences des chambres de métiers en France et en Allemagne (programme leonardo - sesam, OFAJ/DFJW, autres projets dans le cadre du programme LEONARDO). Les partenaires du projet fourniront un appui dans la mise en relation avec ce terrain.

Les objectifs

Le film doit être :

- un outil d'information et de diffusion afin de mener des campagnes d'information auprès les bénéficiaires potentiels de la mobilité (jeunes en formation initiale, jeunes professionnelles, entreprises d'envoi et d'accueil).
- un outil pédagogique parmi d'autres permettant aux accompagnateurs de la mobilité d'introduire la problématique et préparer les projets des jeunes

Diffusion – public cible

Le film sera diffusé notamment :

- en classe lors des réunions d'information sur la mobilité
- lors des réunions de préparation à la mobilité
- lors d'évènements spécifiques (journées d'information régionales, colloques, conférences, rencontres ...)
- lors de séminaires de sensibilisation et de formation des accompagnateurs de la mobilité

Une projection sera effectuée lors des rencontres franco-allemandes des chambres de métiers en juin 2004 à Paris.

Le film sera accessible sur le portail de « EU One-Stop Job Mobility Portal » ou sur d'autres sites internet dédiés à la mobilité et accessible par téléchargement.

Il pourra être diffusé par les programmes nationaux des deux pays (Arte, TV5, 3Sat, etc).

Définition de la prestation

Durée du film: 17 minutes

Il s'articule autour d'une galerie de portraits courts. Les personnages sont interviewés sur leur lieu de travail, lors de déplacements, et dans toutes les situations qui permettent d'illustrer les différentes phases de la mobilité (avant, pendant et après un séjour) en tenant compte des différents parcours types possibles (formation initiale / post apprentissage), des spécificités liées aux pays et aux métiers.

Format de livraison et tournage

Le film sera tourné en français ou en allemand selon le lieu de tournage au format DVcam, deux "masters" seront livrés au Format Bétacam numérique:

Un master sous-titré (version en française et allemande) et une version devra également être exécutée sans sous-titrage afin de pouvoir recevoir des sous-titres en d'autres langues.

200 copies de la version sous-titré seront remises à l'APCM au format DVD, sous jaquette avec le titre et les logos des différents partenaires ainsi de la charte graphique obligatoire de la Commission européenne et de la campagne d'information sur ma mobilité.

Les logos des différents partenaires et de la Commission Européenne doivent être intégrées au film en conformité avec les chartes graphiques fournies.

L'équipe de tournage sera composée d'au moins 2 personnes : 1 réalisateur et 1 chef opérateur. Des déplacements seront à prévoir en Allemagne et en France soit environ 8 jours de tournage en Allemagne, 8 jours en France (exemple : 2 A/R Paris Berlin, 2 A/R Paris Cologne, 2 A/R Paris Nantes et 2 A/R Paris Lyon)

Droits d'exploitation et droit à l'image

Le prestataire autorise le producteur, à titre exclusif et transférable, pour une durée de 10 ans à reproduire et représenter le film personnellement ou par l'intermédiaire d'un tiers pour des exploitations par télédiffusion, vidéographique et réseau numérique.

Le prestataire s'engage à requérir les autorisations relatives au droit à l'image des personnes filmées.

Calendrier

3 mars 2004	Mise en ligne du cahier des charges
15 mars 2004, 17heures	Date limite de réception des devis
31 mars 2004	Choix du prestataire
Semaine 14	Réunion de travail (réalisateur, société de production retenue, partenaires du projet)
Semaine 15	Finalisation du calendrier de tournage : prise de RV avec les interlocuteurs disponibles sur les lieux de tournage – choix définitif des lieux de tournage en accord avec les personnes de contact à l'APCM et la ZDH
Avril – Mai 2004	Tournage
Mai	Montage
Début Juin	Livraison
A partir du 15 juin	Projection – diffusion

Les conditions de validation

La réalisation du film est encadrée par un comité de pilotage dont les prérogatives sont

- l'accompagnement de la réalisation du film par des propositions des lieux/situations de tournage, des personnes à interviewer
- la validation des principaux éléments retenus (son, commentaires, charte graphique ...)

La validation du film sera effectuée par l'APCM après avis du comité de pilotage.

Devis

Le devis devra détailler et chiffrer l'ensemble des éléments techniques nécessaire à la réalisation du film, notamment :

- Location de véhicule, location d'une unité de tournage avec éclairage et son, location d'une salle de montage (exemple : Avid "offline"), location d'un studio de mixage et technicien
- Frais de missions
- Frais de post production
- Conformation et étalonnage
- Réunions avec le comité de pilotage
- Traductions – sous-titrage Français / Allemand

Les devis non retenus ne donneront droit au versement d'aucune rémunération ou indemnité. Les maquettes, échantillons et autres éléments fournis en accompagnement du devis ne seront pas retournés.

Les devis devront parvenir au plus tard **15 mars 2004** par **courrier électronique sous format pdf** à weger@apcm.fr ou par **courrier simple à l'APCM** :

Assemblée Permanente des Chambres de Métiers
DFPA - Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
12 avenue Marceau - 75008 PARIS

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Sabine WEGER
APCM – DFPA
Tel : 01 44 43 10 58
Mèl : weger@apcm.fr

ANNEXE : DESCRIPTIF DU LE PROJET

Le projet « Chance Europa- Chance Europe » s'inscrit dans le cadre de la **campagne d'information 2003/2004 de la Commission européenne sur la mobilité**¹ destinée à sensibiliser les citoyens aux avantages de la mobilité en matière d'emploi et de formation au moyen d'un vaste éventail d'activités d'information dans toute l'Europe. 9 projets ont été sélectionnés à la suite d'un appel à propositions afin de représenter un bon éventail d'initiatives provenant de l'ensemble de l'Union européenne. Ces projets ont pour objectif d'aborder la question "La mobilité de l'emploi: votre avenir ?" et de faire passer ce slogan sous différentes formes et auprès de publics variés.

« Chance Europe » a pour objectif d'encourager la mobilité des apprentis et salariés dans les petites et moyennes entreprises. Afin d'attirer l'attention du groupe cible principal – les apprentis, les jeunes professionnels et leurs employeurs – ce projet proposera un éventail de 4 actions

Action 1

L'élaboration d'un kit d'information : « INFOMOBIL » comportant des outils d'information sur Internet (plus un produit CD ROM) pour les jeunes bénéficiaires de la mobilité (apprentis, jeunes professionnels ...)

Action 2

Possibilité pour les Chambres de métiers d'organiser des journées de promotion et d'information sur la mobilité au niveau régional / local (5 sites en France, 5 sites en Allemagne).

Action 3

Le discernement d'un prix de la mobilité pour une entreprise allemande et une entreprise française pour récompenser son engagement dans le cadre des actions de mobilité (accueil ou d'envoi ...)

Action 4

Réalisation d'un film de promotion de la mobilité formative et professionnelle dans le secteur des métiers entre la France et l'Allemagne. Titre provisoire : "Chance Europa- Chance Europe "

L'environnement du projet

Le secteur des métiers et de l'artisanat en Europe

L'Union européenne compte aujourd'hui plus de 5 Millions d'entreprises artisanales ou à caractère artisanal avec 20 millions de salariés; 2 Millions de ces entreprises artisanales ont été créées depuis dix ans avec 4 à 5 millions de nouveaux emplois. D'un point de vue institutionnel, l'Union Européenne de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises (UEAPME), représente un ensemble de 6 millions d'entreprises avec plus de 27 millions de salariés.

La mobilité européenne dans le secteur de l'artisanat et dans l'apprentissage

En ce qui concerne la réalité de la mobilité européenne de l'apprentissage, on est obligé de constater un fort décalage entre les intentions proclamées et la réalité des chiffres. Les apprentis qui aujourd'hui peuvent bénéficier de séjours sont en nombre très restreints. Selon les l'observatoire de la mobilité de l'agence SOCRATES – LEONARDO en France, La mobilité ne concerne en fait qu'une infime minorité : la mobilité de tous les élèves, apprentis compris représente 0,15 % d'une classe d'âge.

¹ <http://europa.eu.int/eures>

Les obstacles auxquels sont confrontés les apprentis, les jeunes professionnels et les artisans et PME dans la réalisation des projets de mobilité subsistent. Faire en sorte que cette mobilité se développe, suppose une valorisation et une promotion des bénéficiaires de la mobilité, en prenant appui sur ce qui a été fait depuis des années sur le terrain, notamment par des Chambres de métiers en France et en Allemagne.

Les partenaires du projet « Chance Europe »

Zentralverband des Deutschen Handwerks (ZDH) – Union Centrale de l'Artisanat allemand

Site : www.zdh.de

La ZDH (sa représentation à Bruxelles) est promoteur du Projet « Chance Europe », projet élaboré conjointement par la ZDH / l'APCM / l'UEAPME dans le cadre de l'appel à proposition N° VP/2003/17 de la Direction Générale Emploi – Campagne d'information sur la mobilité – ligne budgétaire B3-4011.

Quelques 860 000 entreprises artisanales forment le noyau de l'économie allemande. Ce secteur regroupe 99% de toutes les entreprises allemandes; avec environ 6 Millions salariés, il occupe 76% de la population active et forme 80% de tous les apprentis (environ 800 000) et contribue 52% à la valeur ajoutée brute allemande.

L'artisanat allemand se compose de deux organisations principales – les chambres de métiers (Handwerkskammern) et les organisations professionnelles (Fachverbände). Les 55 chambres de métiers sont des associations sans but lucratif relevant du droit public et toute personne ou entreprise exerçant l'un des **94 métiers** de l'artisanat doit obligatoirement en être membre. Les chambres de métiers fournissent un large éventail de services qui va du conseil en matière technique, financière ou juridique au contrôle de la formation professionnelle en passant par la tenue du registre des métiers.

Les 55 chambres de métiers sont réunies au sein de l'Assemblée des Chambres de Métiers (DHKT-Deutscher Handwerkstag), les 46 organisations professionnelles se regroupent au sein de la Confédération des Organisations Nationales des Métiers (Bundesvereinigung der Fachverbände des Deutschen Handwerks). L'Union Centrale de l'Artisanat Allemand (ZDH) regroupe les deux institutions à l'échelle nationale et chapeaute ainsi l'artisanat allemand. Il défend les intérêts du secteur auprès du gouvernement allemand.

Le ZDH défend aussi les intérêts de l'artisanat allemand auprès de l'Union Européenne et des organisations internationales. Il est membre de l'UEAPME et de l'association internationale pour petites et moyennes entreprises. Le ZDH et ses organisations membres coopèrent avec des nombreuses organisations similaires en Europe de l'Est et en Europe centrale.

Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM)

Site: www.apcm.com

L'artisanat en France avec 3 000 000 d'actifs représente 14 % de la population active et, au 1^{er} janvier, 2002, 843 000 entreprises, c'est à dire une entreprise sur trois. Le secteur forme 170 000 apprentis par an.

L'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM) représente les intérêts généraux des chambres de métiers au plan national et international. Son ministère de tutelle est le Ministère des PME, du commerce et de l'artisanat. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, l'APCM intervient et émet des avis pour l'élaboration des lois et règlements intéressant le secteur des métiers.

L'APCM est fédérateur de 106 chambres de métiers départementales et de 22 Chambres de métiers Régionales. L'APCM est au service des chambres de métiers dans leur gestion quotidienne pour assurer leur information et pour développer des actions communes.

Les 106 chambres de métiers départementales ont notamment pour mission :

- le conseil en création et développement transmission d'entreprises
- la gestion du répertoire de métiers et du centre des formalités
- l'organisation et le développement de la formation des artisans et leurs conjoints
- le développement de l'apprentissage artisanal
- la promotion de l'artisanat

Les chambres de métiers gèrent environ 100 centres de formation d'apprentis (directement ou en partenariat). L'artisanat offre une filière efficace de formation; plus de **250 métiers** rassemblent la diversité des savoir-faire, traditionnel, artistiques ou de haute technologie, dans des activités de production, de transformation et de services.

L'APCM participe à la représentation de l'Artisanat français auprès de l'Union européenne. Elle est Euro Info Centre, tête de réseau depuis 1998. Membre de l'Union européenne de l'Artisanat et des PME (UEAPME), elle est en relation avec ses homologues des pays membres de l'Union. Par son action, elle contribue à l'intégration de l'artisanat dans les programmes européens qui sont mis en œuvre dans les régions par les chambres de métiers.

Union Européenne de l'Artisanat et des PME – UEAPME

Site : www.ueapme.com

UEAPME représente dans le cadre de ses membres ordinaires, les organisations nationales de l'artisanat et des PME de tous les Etats membres de l'UE. De plus, l'UEAPME, représente d'autres fédérations établies dans toute l'Europe. Elle représente actuellement 10 millions d'entreprises occupant 37 millions de personnes. En raison du nombre considérable de ses membres, l'UEAPME est le premier porte-parole de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises au niveau européen.